

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 3 AVRIL 2014

Etaient présents : Mr LORDI Christian, Maire

Mmes Mrs CHOMIENNE Christian, LACHINE Pascale, DEVOUGE-BOYER Annie, MANSOIS Jean-Louis, MOREAU Gérard, SALLES Alain, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, LABIGNE François, MATIAS-CAETANO Maryse, LECOMMANDEUR Nadège, CHAUVIN Gladys, LEHALLEUR François.

Absente : Mme LUCET Evelyne (qui a donné pouvoir à Mr LORDI)

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN Gladys

Elaboration des commissions

Le Conseil Municipal procède à l'élaboration des différentes commissions et élit le vice-président de chaque commission, à savoir :

Commission de l'école

Vice-Président : Annie DEVOUGE-BOYER

membres : Maryse MATIAS-CAETANO, Gladys CHAUVIN, Pascale LACHINE, Evelyne LUCET

Commission communication

Vice-Président : Evelyne LUCET

membres : Maryse MATIAS-CAETANO, Annie DEVOUGE-BOYER, Gladys CHAUVIN

Commission Butte de chateauneuf

Vice-Président : Nadège LECOMMANDEUR

membres : Christian CHOMIENNE, Alain TREGLOS

Commission des finances

Vice-président : Christian CHOMIENNE

membres : Gilles AULOY, Evelyne LUCET, Nadège LECOMMANDEUR

Commission urbanisme

Vice-président : Gilles AULOY

membres : Alain SALLES, Maryse MATIAS-CAETANO, François LELHALLEUR, Gérard MOREAU, Alain TREGLOS

Commission du personnel

Vice-président : Alain SALLES

membres : Annie DEVOUGE-BOYER, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE

Commission travaux, sécurité et cimetièrè

Vice-président : Maryse MATIAS-CAETANO

membres : Alain SALLES, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, François LEHALLEUR, Gérard MOREAU, Gilles AULOY, Pascale LACHINE, Jean-Louis MANSOIS

Commission des associations

Vice-président : Alain TREGLOS

membres : Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Gilles AULOY

Commission embellissement du village

Vice-président : Gladys CHAUVIN

membres : Christian CHOMIENNE, Gérard MOREAU, Evelyne LUCET, Nadège LECOMMANDEUR, Jean-Louis MANSOIS

Commission sentes et chemins

Vice-président : Jean-Louis MANSOIS

membres : Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Gilles AULOY, Pascale LACHINE, Alain TREGLOS

Commission des Appels d'offres

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Alain SALLES	- son suppléant : Maryse MATIAS-CAETANO
Titulaire : François LEHALLEUR	- son suppléant : Gilles AULOY
Titulaire : Gérard MOREAU	- son suppléant : Alain TREGLOS

Centre Communal d'Action Sociale

membres : Annie DEVOUGE-BOYER, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Evelyne LUCET, Alain TREGLOS

Le Centre Communal d'Action Sociale est également composé de membres extérieurs au conseil municipal, à savoir autant de personnes extérieurs que de conseillers municipaux. Le Maire est président du C.C.A.S. et désigne, par arrêté municipal, les membres extérieurs au conseil.

Le Vice-président du C.C.A.S. ne pourra être élu que lorsque le C.C.A.S. siégera au complet

Commission liste électorale

Monsieur Alain TREGLOS est élu représentant du conseil municipal pour siéger à cette commission. Les deux autres membres, délégué de l'Administration et délégué du Tribunal, sont désignés respectivement par le Préfet et par le Procureur de la République, sur proposition du Maire. Ils restent en place au changement de mandat, sauf s'ils demandent à être remplacés.

Commission des impôts

Cette commission est constituée à chaque nouveau mandat. Elle est composée, en plus du Maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces membres sont nommés par les services fiscaux, sur proposition du Maire, parmi les douze membres proposés pour les titulaires et les douze membres proposés pour les suppléants (dont un titulaire et un suppléant extérieurs à la commune).

Gérard MOREAU, Alain SALLES et Alain TREGLOS se proposent pour participer à cette commission.

Délégués auprès du Syndicat des Eaux du Catenai

Sont élus à l'unanimité :

François LEHALLEUR et Gilles AULOY

Délégués auprès du Syndicat de Gestion des Equipements Sportifs

concerne les CES

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires

Gladys CHAUVIN
Alain TREGLOS

Membres suppléants

François LABIGNE
Nadège LECOMMANDEUR

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.)

Sont élus à l'unanimité :

membre titulaire : Christian LORDI

membre suppléant : Alain SALLES

Mr LORDI précise également les délégations qui ont été données aux adjoints, à savoir :

- Gilles AULOY : Urbanisme et élaboration des documents d'urbanisme
- Alain TREGLOS : Relations avec les associations, gestion des salles communales et manifestations
- Annie DEVOUGE-BOYER : Gestion de l'Ecole et des services péri-scolaires et du personnel concerné.
- François LABIGNE : Services techniques et gestion du personnel des services techniques.

Chaque vice-président aura une délégation se rapportant à sa commission.

Indemnités du Maire et des Adjointes

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1er avril 2014 portant délégation de fonction à :

- Gilles AULOY : Urbanisme et élaboration des documents d'urbanisme
- Alain TREGLOS : Relations avec les associations, gestion des salles communales et manifestations
- Annie DEVOUGE-BOYER : Gestion de l'Ecole et des services péri-scolaires et du personnel concerné.
- François LABIGNE : Services techniques et gestion du personnel des services techniques.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %,

Considérant que pour une commune entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25 %,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1er avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit :

- maire : 31 % de l'indice 1015
- chacun des quatre adjoint : 8,25 % de l'indice 1015,

et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal. Il est également décidé de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat, accompagnée du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées.

Indemnités kilométriques

Le Conseil Municipal décide d'indemniser les frais de déplacement des conseillers municipaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Ces indemnités seront calculées suivant le barème des services fiscaux. Cette délibération est valable pour la durée du mandat.

Décision modificative budgétaire

Lors de l'établissement du budget primitif, le 25 février dernier, le conseil municipal n'avait pas connaissance de l'état de notification des taux d'imposition. Les chiffres de l'an passé ont donc été repris par défaut.

Il convient de rectifier ces chiffres par une décision modificative budgétaire pour pouvoir envoyer le tableau en Préfecture et aux services fiscaux, soit une DM d'un montant de + 5 873 €.

D'autre part, La Direction Générale des Finances Publiques nous a récemment informés d'une erreur de calcul de nos dotations au titre de l'année 2011. La somme complémentaire de 1 592 € doit donc être versée à notre commune. Cette DM s'établit comme suit :

Article/Chap. Type *	Désignation M.N.	F/I	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O
678/67	Autres charges exception.	F	D				7 465,00 €	7 465,00 €	
73111/73	Taxes foncières et d'habitation	F	R				7 153,00 €	7 153,00 €	
7323/73	F.N.G.I.R.	F	R				1 592,00 €	1 592,00 €	
748314/74	Dotat° unique compensat° TP	F	R				95,00 €	95,00 €	
74834/74	Etat/compens.taxe fonc.	F	R				-508,00 €	-508,00 €	
74835/74	Comp. exonération taxe d'hab.	F	R				-867,00 €	-867,00 €	
							Proposé	Approuvé	
	Dépenses						7 465,00 €	7 465,00 €	
	Recettes						7 465,00 €	7 465,00 €	

Acceptation de dons

La famille bénéficiaire de la succession de Mme CHEVALIER Nicole a souhaité faire un don à la commune, en hommage à cette personne. Trois membres de cette famille ont octroyé la somme de 500 € chacun pour les affecter à la restauration de la Vieille Tour, en hommage à Madame CHEVALIER.

Le Conseil Municipal accepte ces dons, d'un total de 1 500 € dont le produit servira aux prochains travaux de consolidation de la vieille tour et remercie ces généreux donateurs. Mr Lordi précise que Madame Nicole Chevalier était une personne bien connue et appréciée par son entourage. Ce don, comme souhaité par les donateurs permet d'avoir une pensée pour elle.

Demande de subvention – travaux école

Le Maire rappelle que le précédent conseil a commencé à monter un dossier pour des travaux de remises aux normes pour personnes à mobilité réduite à l'école primaire, à savoir :

- au niveau des sanitaires (un côté sanitaires filles et sanitaires garçons, un sanitaire pour personnes à mobilité réduite et un sanitaire réservé aux enseignants).
- Un bureau pour la direction de l'école, en rez-de-chaussée, de façon à ce que celui-ci soit accessibles aux intervenants au niveau scolaire et aux parents d'élèves.

- Une rampe d'accès extérieure à l'enceinte scolaire aux normes pour personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux, après métrage et calcul, a été estimé à 38 141 € H.T, soit 45 770 € TTC pour les sanitaires et 32 385 € H.T, soit 38 732 € TTC pour la rampe d'accès et le bureau de direction.

Une aide financière d'un montant de 28 210 € a déjà été allouée par le Conseil Général, mais la dépense à prévoir sur le budget communal reste importante. Pour pouvoir faire face à ces dépenses et mener à bien la totalité des équipements prévus, le Conseil Municipal sollicite une subvention parlementaire pour compléter le financement de ce programme et charge Mr Lordi et Mme Matias-Caetano d'établir le dossier de la présente demande.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés

La date habituelle de ce repas est fixée au premier dimanche d'octobre. Il est demandé aux conseillers municipaux si ce principe est maintenu : ce qui sera le cas.

Piégeage animaux nuisibles

Des plaintes ont été déposées au sujet d'animaux nuisibles qui ont élu domicile dans des habitations et qui causent des dégradations dans les maisons. Ce sujet a été évoqué lors du précédent conseil. Il n'existe plus de piégeurs agréés dans notre village. L'association des piégeurs peut intervenir par une convention qui a pour objet de mettre à disposition de la commune des piégeurs agréés pour les opérations de piégeage des animaux classés nuisibles par arrêté préfectoral.

Il est précisé que ces interventions nécessitent une surveillance journalière dans les propriétés.

Les conseillers municipaux estiment qu'il appartient à chacun de prendre en charge l'éradication des animaux « des champs » sans que la mairie ait à intervenir.

Projet WH2

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'enquête publique pour le projet WH2 se tiendra du 28 avril au 28 mai 2014. Chacun peut venir prendre connaissance du dossier en mairie.

Porte-vélo

Mr Mansois demande à ce qu'un porte-vélo soit installé au niveau du parking de l'école pour desservir nos commerces et éviter que ceux-ci soient posés contre le mur ou la vitrine de la boulangerie. L'emplacement va être à définir.

Commissions

Celles-ci étant maintenant installées, les vice-présidents de plusieurs commissions décident de fixer des prochaines dates de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.